



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Points 132 et 142 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	220 476 400 dollars
Dépenses de 2007/08	220 466 600 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	9 800 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	198 012 000 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09 <sup>a</sup>	158 008 000 dollars
Montant prévu du déficit de 2008/09 <sup>a</sup>	40 004 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	47 082 000 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/1	47 044 200 dollars

<sup>a</sup>Prévisions au 30 avril 2009 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 35, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 37 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations, ainsi que ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (Vol. II)].

3. Dans les paragraphes ci-dessous, le Comité consultatif traite des ressources de la MINUK et des autres éléments qui la concernent directement. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, il a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la Force intérimaire. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUK figure à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Le montant brut total des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/285 et 62/262 s'élève à 220 476 400 dollars (montant net : 204 073 000 dollars). Le montant brut total des dépenses opérationnelles de la Mission pour cette période s'inscrit à 220 466 600 dollars (montant net : 203 746 200 dollars). Le solde brut inutilisé, qui s'élève à 9 800 dollars, résulte des économies réalisées au titre des militaires et du personnel de police, d'un montant de 1 721 300 dollars, soit 2,3 % des crédits ouverts, et au titre des Dépenses opérationnelles, d'un montant de 3 660 700 dollars, soit 13,2 % des crédits ouverts, en partie compensées par des dépassements au titre du personnel civil (5 372 200 dollars, soit 4,6 % des crédits ouverts), alors que les crédits ouverts s'élevaient à 220 476 400 dollars.

6. Aux paragraphes 11 à 13 de son rapport sur l'exécution du budget de la MINUK pour l'exercice 2007/08 (A/63/569), le Secrétaire général a mis en évidence les principaux faits nouveaux survenus au Kosovo en 2008 qui ont eu des incidences notables sur la capacité de la Mission de conduire ses opérations. De plus, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis a été défavorable à la Mission, entraînant une augmentation des dépenses d'administration et des dépenses opérationnelles. Le Comité consultatif a été informé que l'incidence prévue était estimée à 110 millions de dollars, mais que l'incidence réelle de l'appréciation de l'euro s'est élevée à 128 millions de dollars.

7. L'économie réalisée (1 721 300 dollars) au titre des militaires et du personnel de police est principalement le fait d'une diminution des dépenses au titre des forces de police spéciales, du fait de la baisse des dépenses prévues au titre du remboursement des coûts liés aux forces de police spéciales et au matériel appartenant aux contingents, ainsi que du transport et des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité.

8. L'économie de 3 669 700 dollars réalisée au titre des dépenses opérationnelles est principalement attribuable à la baisse des dépenses prévues au titre des transmissions (1 627 300 dollars) grâce à l'utilisation de services de routage plus économiques, au contrôle renforcé de l'attribution de téléphones mobiles et satellitaires, à la réduction du coût des services d'appui aux transmissions, grâce à l'utilisation accrue de techniciens de la Mission, et des pièces détachées et fournitures, vu la diminution du nombre des appareils ayant fait l'objet d'un entretien au cours de l'exercice considéré. Une baisse des dépenses prévues a également été enregistrée au titre des installations et infrastructures (1 574 700 dollars), qui s'explique par des dépenses moins importantes que prévues concernant : les services d'entretien, comme suite à l'exécution d'un programme d'entretien préventif et à l'utilisation plus efficace du stock existant de matières premières pour la maintenance; les fournitures d'entretien, du fait qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à des travaux de réparation des bâtiments avant leur cession aux autorités locales; et les services de sécurité et les articles de papeterie et fournitures de bureau, en raison de la réduction globale des effectifs de la Mission.

9. Ces économies ont été annulées par les dépenses engagées au titre des consultants, qui ont dépassé de 64 200 dollars les 32 700 dollars prévus. On trouvera une explication au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/569). **Le Comité consultatif estime que les compétences spécialisées devaient être disponibles au sein du système pour fournir des avis sur la promotion de normes internationales relatives aux droits de minorités et aux droits humains, y compris la protection des droits et des intérêts des communautés minoritaires.**

10. Le dépassement au titre du personnel civil, qui s'élève à 5 372 200 dollars pour des dépenses prévues d'un montant de 117 676 200 dollars tient essentiellement aux incidences que l'appréciation de 14,5 % de l'euro par rapport au dollar des États-Unis a eues pour les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel recruté sur le plan international et local.

11. Les observations du Comité consultatif sur l'information qui figure dans le rapport sur l'exécution du budget concernant les différents objets de dépense se trouvent, le cas échéant, dans la discussion du projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 dans les paragraphes ci-dessous.

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUK depuis sa création s'établissait à 2 762 488 900 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 699 779 800 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 62 709 100 dollars. Au 18 mai 2009, le solde de trésorerie de la Mission était de

41 100 000 dollars, ce qui ne permet pas de couvrir la réserve opérationnelle de trois mois, qui est de 47 277 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2009, des montants de 8 110 700 dollars et 11 412 400 dollars étaient dus aux États Membres au titre du remboursement des dépenses afférentes aux unités de police constituées et au matériel appartenant à ces unités, respectivement. Une demande d'indemnisation au titre des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 18 mars 2008 a donné lieu à un versement d'un montant de 50 000 dollars.

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009, les chiffres de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 concernant l'occupation des postes de la MINUK s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés<sup>a</sup></i>	<i>Postes effectivement pourvus</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Officiers de liaison	38	17	55,3
Police des Nations Unies	1 565	22	98,6
Unités de police constituées	500	–	100,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	605	213	64,8
Personnel recruté sur le plan national	2 037	391	80,8
<b>Postes temporaires (autres que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	3	1	66,7
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	162	60	63,0

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

15. Le Comité consultatif a eu communication de l'état préliminaire des dépenses, au 30 avril 2009, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir annexe). Pour l'ensemble de l'exercice, le montant brut des dépenses engagées et prévues s'élève à 158 008 000 dollars (montant net : 144 546 200 dollars), pour des crédits d'un montant brut de 198 012 000 dollars (montant net : 182 733 600 dollars), soit une économie prévue de 40 004 000 dollars (en valeur brute) à la fin de l'exercice.

16. Le Comité consultatif note que le montant projeté du solde inutilisé s'explique avant tout par le montant inférieur aux dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police, dû à la réduction de 80 % de l'effectif autorisé pour les officiers de liaison et de 99 % de l'effectif autorisé pour la Police des Nations Unies d'ici le 30 juin 2009, ainsi qu'au rapatriement de toutes les unités de police constituées au 31 mars 2009. Une baisse des dépenses est également prévue au titre du personnel civil, qui tient aux taux de vacance de postes plus élevés que prévus pour le personnel recruté sur le plan international et local, compensée en partie par le dépassement des dépenses prévues au titre des postes temporaires (autre que pour

les réunions) dû au fait que les postes ont été pourvus à des classes supérieures à celles qui avaient été prévues. L'économie prévue au titre des dépenses opérationnelles tient à une diminution des dépenses prévues au titre de la quasi-totalité des rubriques budgétaires, compensée en partie par de nouvelles dépenses au titre des consultants, due au fait que les dépenses au titre des services consultatifs de trois experts pour le Groupe consultatif sur les droits de l'homme n'avaient pas été prévues au budget (voir aussi par. 32 ci-dessous); par des dépenses additionnelles pour les déplacements, dues à l'assistance technique du Siège que nécessitent les activités de retrait et les transports terrestres et à l'augmentation du coût du gazole.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

17. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Les hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission pour l'exercice budgétaire 2009/10 sont précisées aux paragraphes 12 à 19 du projet de budget (A/63/803). Il y est indiqué qu'au cours de l'exercice, la MINUK axera ses activités sur les fonctions énoncées par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 12 juin 2008 (S/2008/354), à savoir exercer une surveillance et présenter des rapports; faciliter, lorsque cela est nécessaire et possible, des arrangements concernant la participation du Kosovo à des accords internationaux; faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade au sujet de questions d'intérêt pratique. Le Comité rappelle en outre que, comme cela est énoncé dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/692) en date du 24 novembre 2008 et conformément à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a pris des responsabilités dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice et des douanes, sous l'autorité générale de l'ONU, dans le contexte de sa neutralité à l'égard du statut du Kosovo et conformément à la résolution 1244 (1999).

18. Le Comité note qu'à la suite des progrès réalisés en 2008 et en 2009 et sur la base des deux rapports du Secrétaire général susmentionnés, la structure administrative et opérationnelle de la Mission a été réorganisée, pour tenir compte d'une réduction considérable de l'effectif proposé, à savoir 507 personnes, pour l'exercice 2009/10, contre 4 911 en 2008/09. La composante état de droit a été supprimée, compte tenu des fonctions actuellement assumées par EULEX, certaines fonctions résiduelles étant confiées à un bureau de liaison pour les questions de police et de justice, qu'il est proposé de créer (voir par. 27 ci-dessous).

19. Le Comité a été informé que le processus de réconciliation et d'intégration complètes des communautés du Kosovo sera une entreprise de longue haleine et continue à poser des difficultés qui exigent un engagement véritable de la part de toutes les parties concernées, ainsi que l'appui spécialisé de la MINUK. Les ressources et les fonctions précédemment confiées au Département de l'administration civile et au Bureau des communautés, des retours et des minorités seront à présent concentrées dans un seul bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations (voir par. 28 ci-dessous), y compris un bureau local situé

dans la région de Peć, compte tenu des sites importants du patrimoine culturel se trouvant dans la région, et une unité mobile couvrant les régions centrale et méridionale du Kosovo à partir du quartier général établi à Pristina.

20. Le Comité relève en outre que la Mission maintiendra une présence restreinte à Mitrovica, qui coordonnera toutes les activités menées dans le nord du Kosovo et se concentrera sur les questions concernant les minorités, notamment leur représentation, leur retour et leur liberté de circulation, ainsi que les questions relatives à la protection, la préservation et la reconstruction du patrimoine culturel; un bureau à Belgrade, qui continue de jouer un rôle politique et diplomatique crucial, en conseillant le Représentant spécial et en gérant les contacts avec les hautes autorités politiques de Serbie; ainsi qu'un bureau à Skopje, qui donne des conseils, procède à des évaluations de l'évolution de la situation politique dans les secteurs relevant de sa responsabilité et assure la liaison avec les autorités locales et régionales pour le transfert et l'acheminement de biens et de services à la Mission.

21. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, la MINUK continuera en outre d'œuvrer à la stabilité et à la prospérité régionales, sur la base du mandat qui continue d'être le sien au titre de la résolution 1244 (1999), en étroite coordination avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR), et en coopération avec les autorités de Pristina et Belgrade. Le Comité a été informé que le budget pour 2009/10 tient compte des synergies qui pourront découler d'une collaboration soutenue avec l'Union européenne, l'OSCE, ainsi que l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, tout en cherchant à éviter les chevauchements ou les doubles emplois.

## **B. Ressources nécessaires**

22. Le projet de budget pour la MINUK pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève en montant brut à 47 082 000 dollars (montant net : 43 089 600 dollars), ce qui représente une diminution de 150 930 000 dollars, soit 76,2 %, par rapport au montant de 198 012 000 dollars alloué pour l'exercice 2008/09. Cette diminution est imputable à la réduction considérable de l'effectif de la Mission dans le contexte de sa réorganisation administrative et opérationnelle. Le budget prévoit le déploiement de 507 personnes (8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies, 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 289 agents recrutés sur le plan national, 1 poste temporaire et 28 Volontaires des Nations Unies) par rapport à l'effectif approuvé de l'exercice 2008/09, à savoir 4 911 personnes (38 officiers de liaison, 1 565 membres de la Police des Nations Unies, 500 membres des unités de police constituées, 605 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 037 agents recrutés sur le plan national, 4 postes temporaires et 162 Volontaires des Nations Unies). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que le montant de ressources proposé par le Secrétaire général était suffisant pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat durant l'exercice 2009/10.

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Officiers de liaison	38	8	(30)
Police des Nations Unies	1 565	8	(1 557)
Unités de police constituées	500	–	(500)

23. Les ressources nécessaires au titre du personnel militaire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont estimées à 704 900 dollars, soit une diminution de 64 306 100 dollars, ou 98,9 % par rapport au crédit ouvert à ce titre pour 2008/09. Comme il est indiqué dans le projet de budget, cette diminution s'explique en grande partie par la réduction des effectifs autorisés d'officiers de liaison et de membres de la Police des Nations Unies, qui sont ramenés de 38 et 1 565, respectivement, pour l'exercice 2008/09 à 8 dans les deux catégories de personnel en 2009/10, ainsi que par le rapatriement de la totalité des membres du groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009, du fait de la reconfiguration de la Mission. Un coefficient d'abattement pour mouvements de personnel de 2 % a été appliqué lors du calcul de l'indemnité de subsistance pour les officiers de liaison et les membres de la Police des Nations Unies. **Le Comité recommande d'approuver les ressources proposées au titre des militaires et du personnel de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	605	173	(432)
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	2 037	289	(1 748)
Volontaires des Nations Unies	162	28	(134)
Postes de temporaires <sup>b</sup>	4	1	(3)

<sup>a</sup> Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Observations et recommandations concernant les postes

24. Les dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont estimées à 33 929 200 dollars, soit une réduction de 76 692 100 dollars (69,3 %) par rapport au montant alloué pour 2008/09. Cette variation s'explique par la réduction du personnel recruté sur les plans international et national de la composante civile ainsi que des effectifs de Volontaires des Nations Unies, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. La diminution des dépenses prévues s'explique par l'application d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies et de 10 % pour le personnel recruté sur le plan national. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie annulée par l'augmentation des ressources demandées pour les traitements du personnel recruté sur le plan international, dont l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel, suite à l'entrée en

vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, du nouveau régime approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire rendent compte de la suppression de trois des quatre postes approuvés dans le budget 2008/09 pour l'Équipe Déontologie et discipline, la Mission étant reconfigurée.

25. Le Comité a été informé qu'on estimait que le taux de vacance prévu convenait compte tenu de la réduction des effectifs et de la réorganisation proposées, ainsi que des mouvements de personnel prévus par suite de la réforme des ressources humaines, qui encourage la mobilité. Dans son rapport sur le financement de la Mission pour l'exercice 2008/09 (voir A/62/781/Add.18) le Comité a examiné les efforts faits par la Mission pour retenir le personnel qualifié et expérimenté. Il a été informé qu'il n'était pas prévu de poursuivre cette politique dans le budget pour 2009/10. Quarante-huit fonctionnaires recrutés sur le plan international ont été affectés à d'autres missions et 67 autres qui ne seront pas retenus après le 30 juin 2009 ont été sélectionnés en vue d'une autre affectation. En ce qui concerne les agents recrutés sur le plan national, un grand nombre ont été absorbés par la mission EULEX qui a pris en charge une partie des fonctions précédemment assurées par la MINUK. Comme indiqué dans le rapport sur la MINUK en date du 17 mars 2009 que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2009/149), EULEX a renforcé sa présence, ses effectifs se chiffrant actuellement à 1 687 agents recrutés sur le plan international et 809 agents recrutés sur le plan national.

26. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la MINUK pour l'exercice 2009/10, compte tenu de la reconfiguration de la Mission et de la réduction des effectifs, sont présentées en détail aux paragraphes 21 à 98 du projet de budget (A/63/803). **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs de la MINUK pour l'exercice 2009/10.**

27. Le Comité note que l'organigramme de la MINUK pour l'exercice 2009/10 a été modifié pour tenir compte du déploiement de la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la suppression de la composante état de droit et des services qui la constituent. Il est donc proposé de supprimer au total 1 210 postes, et de réaffecter 14 postes à un bureau de liaison pour les questions de police et de justice. Ce bureau assurerait la liaison et la coordination avec les composantes police et justice d'EULEX et s'acquitterait de fonctions résiduelles après la cessation des opérations des composantes police, justice et affaires intérieures de la Mission, dont l'appui au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (voir A/63/803, par. 46 à 50).

28. Parmi les autres changements importants, il convient de noter la création d'un Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, qui apportera un appui aux activités liées aux minorités et à l'intégration des communautés, assurera un suivi et établira des rapports (voir plus haut le paragraphe 19). Les fonctions du nouveau bureau et les effectifs qu'il est proposé de lui affecter sont décrits aux paragraphes 41 à 45 du projet de budget (A/63/803). Le Comité note en outre que les questions relatives à l'état de droit étant passées sous la responsabilité d'EULEX, le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général sera supprimé. Il est donc proposé de réorganiser le Bureau du Chef de cabinet, et de reclasser le poste de chef de cabinet à D-2 par le biais d'un transfert, dans la



mesure où son titulaire se chargera de fonctions de conseil, d'appui et de contrôle qui relevaient jusqu'alors du Bureau du Représentant spécial adjoint principal. Cette réorganisation est décrite aux paragraphes 22 à 27 du rapport (A/63/803). On a toutefois expliqué au Comité que, contrairement à ce qui est indiqué dans le projet de budget (A/63/803, par. 22), le nouveau bureau ne constituerait pas une unité administrative distincte mais ferait partie du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme il apparaît dans l'organigramme joint en annexe au projet de budget.

29. Les fonctions d'un certain nombre de sections de la composante appui de la MINUK ont été fusionnées, ou transférées à d'autres sections de la Division de l'appui. Suite à la résiliation du contrat relatif à l'appui aérien de la Mission, le 15 juin 2008, au rapatriement de la totalité du personnel du groupe de police spéciale et à la réduction considérable des opérations de police, la Section d'appui aux opérations logistiques sera supprimée et les fonctions résiduelles transférées au Bureau du Chef des services d'appui intégrés. Ces changements sont expliqués aux paragraphes 72 à 98 du rapport (A/63/803).

30. Le Comité consultatif note que le budget prévoit aussi la conversion de 20 postes d'agent des services généraux et de 27 postes des services de sécurité en postes d'agent du Service mobile, conformément à résolution 63/250 de l'Assemblée générale (voir A/63/803, par. 15). Il a étudié la question dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746).

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant réparti pour 2008/09</i>	<i>Montant prévu pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
22 379 700	12 447 900	9 931 800

31. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2009/10, qui s'élève à 12 447 900 dollars, est inférieur de 9 931 800 dollars (44,4 %) au montant réparti pour l'exercice 2008/09. La variation résulte des baisses prévues à tous les postes de dépenses, à l'exception des consultants, du fait de la réduction des effectifs et de la réorganisation de la Mission.

#### Consultants

32. Le montant de 137 500 dollars demandé à cette rubrique est supérieur de 112 500 dollars au crédit ouvert pour 2008/09. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 111 du projet de budget (A/63/803), l'augmentation s'explique par la nécessité d'engager trois experts-conseils pour constituer le Groupe consultatif sur les droits de l'homme (voir également par. 16 ci-dessus). Créé en 2006, ce groupe est chargé d'examiner les plaintes alléguant des violations des droits de l'homme relevant de la responsabilité de la MINUK et de fournir des avis spécialisés à ce sujet au Représentant spécial du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la demande de fonds présentée était conforme aux règlements de l'Organisation et aux procédures établies et se justifiait par l'obligation de recourir aux services de consultants indépendants et impartiaux.

On estime à 100 le nombre d'affaires que les consultants examineront pendant l'exercice budgétaire 2009/10.

### Voyages

33. Le Comité consultatif note que le montant des frais de voyage, soit 676 500 dollars, représente une diminution de 115 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, laquelle s'explique par la réduction des effectifs. On l'a informé que ce chiffre tenait compte de dépenses nouvelles relatives à la participation du Kosovo aux mécanismes de coordination régionale et à des réunions et conférences internationales présentant un intérêt particulier pour le développement économique, ainsi que des déplacements exigés pour donner effet à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

### Carburant

34. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a appris que si l'on avait utilisé le prix moyen du carburant pratiqué pendant le premier trimestre de 2009 pour calculer le montant nécessaire en 2009/10, celui-ci aurait été inférieur de 37 800 dollars à celui demandé :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Prix du litre (en dollars É.-U.) utilisé dans le projet de budget</i>	<i>Prix moyen effectif Janvier-mars 2009</i>	<i>Montant total prévu dans le projet de budget</i>	<i>Montant total révisé</i>	<i>Différence</i>
Installations et infrastructures	0,56	0,54	787,700	759 600	(28 100)
Transports terrestres	0,56	0,54	272,400	262 700	(9 700)
<b>Total</b>			<b>1 060 100</b>	<b>1 022 300</b>	<b>(37 800)</b>

35. **Le Comité consultatif recommande d'utiliser le prix moyen du carburant effectivement payé pendant le premier trimestre de 2009 pour estimer le montant nécessaire à ce titre pendant l'exercice 2009/10. Il en résulterait une réduction de 37 800 dollars des dépenses prévues.**

## 4. Questions diverses

36. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur la cession du matériel devenu excédentaire du fait de la réduction des effectifs et de la réorganisation de la MINUK, ainsi que sur les mesures de rationalisation des stocks. La valeur totale des 38 324 articles composant ceux-ci au 1<sup>er</sup> juillet 2008 était de l'ordre de 100,5 millions de dollars. En mai 2009, les stocks ne comprenaient plus que 33 124 articles, d'une valeur totale de 97 millions de dollars environ. La Mission prévoit de se défaire encore de 24 040 articles d'une valeur estimée à 69,7 millions de dollars. L'opération est déjà commencée et se poursuivra pendant l'exercice 2009/10. La Mission estime qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2009, ses stocks se composeront de 18 367 articles d'une valeur de 62,6 millions de dollars.

37. Le Comité consultatif a également reçu des précisions sur la cession des différents groupes d'articles retenus aux fins de la gestion des stocks :

a) Groupe I : depuis le mois de juillet 2008, 85 articles ont été transférés à d'autres missions. En liaison étroite avec le Siège, la MINUK continue d'étudier les possibilités de transférer à des entités intéressées des articles du groupe I, dont la valeur se chiffre à 7 millions de dollars;

b) Groupe III : la Mission s'emploie actuellement à vendre le matériel excédentaire à sa valeur résiduelle aux organisations intéressées, notamment des organismes des Nations Unies et l'EULEX, conformément au Règlement financier de l'ONU. En vertu de l'accord technique conclu avec l'EULEX, la MINUK vendra à cette mission du matériel dont la valeur totale est estimée à 13,3 millions de dollars (valeur comptable nette : 4,4 millions de dollars), ce qui représente 13,3 % de la valeur totale des stocks au 1<sup>er</sup> juillet 2008 (voir par. 36 ci-dessus). Le reste du matériel constituant ce groupe fera l'objet d'une analyse et sera cédé conformément au Règlement financier pendant l'exercice 2009/10;

c) Groupe IV : les articles de ce groupe seront mis en vente aux conditions du marché, conformément au Règlement financier de l'Organisation et aux procédures de gestion des biens. Une première vente portant sur 6,1 millions de dollars d'articles et ayant donné lieu à un appel d'offres a été effectuée les 5 et 6 mai 2009. Une opération similaire, portant sur 9,3 millions de dollars d'articles, est prévue en juin ou juillet 2009. Les articles restants seront soit vendus soit mis au rebut, selon le cas, pendant l'exercice 2009/10;

d) Groupe V : ce groupe est composé d'articles qui doivent être donnés sans compensation, conformément au Règlement financier et aux procédures de gestion des biens, et avec l'accord du Contrôleur. Celui-ci a déjà approuvé une liste d'articles qui seront cédés dans ces conditions; l'autorisation de procéder de même pour les autres lui sera demandée pendant l'exercice 2009/10.

**38. Des précisions devront être données sur les cessions de matériel de la Mission dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09.**

39. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que plusieurs mémorandums d'accord portant sur la prestation de services médicaux et la mise à disposition de bureaux à Mitrovica avaient été conclus avec l'EULEX sur la base d'accords de partage des coûts conformes au Règlement financier. On lui a précisé que ces accords prévoyaient le remboursement des coûts effectifs majorés de 14 % pour frais administratifs. Il constate que le budget n'en fait pas mention. **Le Comité demande que les recettes découlant de ces accords soient dorénavant indiquées dans les projets de budget.**

## V. Conclusion

40. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 35 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/569). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 9 800 dollars représentant le solde inutilisé ainsi que le montant de 5 403 900 dollars constitué des recettes accessoires et de divers ajustements soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée générale jugera opportunes.**

41. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 121 du projet de budget (A/63/803). **Compte tenu de la recommandation formulée au paragraphe 35 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 47 044 200 dollars pour financer les activités de la MINUK pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.**

#### **Documentation**

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/569)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/803)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/692 et S/2009/149)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé : « Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, modalités de financement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 » (A/62/781/Add.18)
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité
- Résolution 62/262 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Annexe

## Dépenses effectives et prévues de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2008-30 avril 2009			Prévisions au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 <sup>er</sup> mai-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	1 455,5	925,3	530,2	95,1	1 020,4	435,1	29,9	L'écart est dû au fait que le taux de vacance de poste pour l'exercice 2008/09 devrait être plus élevé que prévu, l'effectif autorisé des officiers de liaison devant être réduit 80 % au 30 juin 2009.
Contingents	—	—	—	—	—	—	—	
Police des Nations Unies	53 813,3	29 693,8	24 119,5	309,1	30 002,9	23 810,4	44,2	L'écart est dû au fait que le taux de vacance de poste pour l'exercice 2008/09 devrait être plus élevé que prévu, l'effectif autorisé de la police des Nations Unies réduit de 99 % au 30 juin 2009.
Unités de police constituées	9 742,2	2 940,8	6 801,4	4 137,3	7 078,1	2 664,1	27,3	L'écart est dû au fait que le taux de vacance de postes pour l'exercice 2008/09 devrait être plus élevé que prévu, tout le personnel de police spécialisé ayant été rapatrié au 31 mars 2009.
<b>Total partiel</b>	<b>65 011,0</b>	<b>33 559,9</b>	<b>31 451,1</b>	<b>4 541,5</b>	<b>38 101,4</b>	<b>26 909,6</b>	<b>41,4</b>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	61 293,2	43 215,4	18 077,8	7 097,9	50 313,3	10 979,9	17,9	L'écart est dû au fait que le taux de vacance de postes pour l'exercice 2008/09 devrait être plus élevé que prévu en raison de la réduction importante des effectifs de la Mission. Les prévisions de dépenses tiennent compte du versement d'indemnités de licenciement d'un montant total de 2 millions de dollars environ.
Personnel recruté sur le plan national	44 278,8	35 815,9	8 462,9	8 097,5	43 913,4	365,4	0,8	L'écart est dû au fait que le taux de vacance de poste pour l'exercice 2008/09 devrait être plus élevé que prévu en raison de la réduction importante des effectifs de la

	1 <sup>er</sup> juillet 2008-30 avril 2009			Prévisions au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 <sup>er</sup> mai-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
								Mission. Les prévisions de dépenses tiennent compte du versement d'indemnités de licenciement d'un montant total de 13 millions de dollars environ.
Volontaires des Nations Unies	4 684,1	4 251,2	432,9	363,1	4 614,3	69,8	1,5	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	365,2	425,8	(60,6)	31,1	456,9	(91,7)	(25,1)	L'écart est dû au fait que le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) devrait être plus élevé que prévu du fait que ce personnel occupe des postes à des classes plus élevées qu'il n'était prévu dans le budget.
<b>Total partiel</b>	<b>110 621,3</b>	<b>83 708,3</b>	<b>26 913,0</b>	<b>15 589,6</b>	<b>99 297,9</b>	<b>11 323,4</b>	<b>10,2</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	25,0	160,2	(135,2)	27,4	187,6	(162,6)	(650,4)	L'écart est dû au fait que les services de trois experts auxquels a fait appel le Groupe consultatif sur les droits de l'homme n'avaient pas été budgétisés.
Voyages	791,9	777,7	14,2	188,8	966,5	(174,6)	(22,0)	L'écart est dû au fait que les frais de voyage d'une équipe du Siège et des membres d'autres missions d'assistance technique liées à la préparation du retrait n'avaient pas été budgétisés.
Installations et infrastructures	10 132,5	7 681,5	2 451,0	924,5	8 606,0	1 526,5	15,1	L'écart est dû à une réduction importante des activités de la Mission, suite au rapatriement des membres de la Police des Nations Unies et du personnel de police spécialisé et au retrait d'une bonne partie du personnel civil; cette diminution est en partie annulée par une augmentation du prix du diésel – le prix moyen sur les six premiers mois de l'exercice 2008/09 a été de 0,95 dollar le litre, contre un montant budgétisé de 0,60 dollar.

	1 <sup>er</sup> juillet 2008-30 avril 2009			Prévisions au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 <sup>er</sup> mai-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Transports terrestres	2 892,3	3 978,8	(1 086,5)	126,2	4 105,0	(1 212,7)	(41,9)	L'écart est dû à l'augmentation du prix du diesel – le prix effectif sur les six premiers mois de l'exercice 2008/09 a été de 0,95 dollar le litre, contre un montant budgétisé de 0,76 dollar.
Transports aériens	1 119,4	10,0	1 109,4	–	10,0	1 109,4	99,1	L'écart est dû au fait que le contrat relatif à l'appui aérien de la Mission a pris fin le 15 juin 2008.
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Communications	3 214,2	2 443,9	770,3	196,2	2 640,1	574,1	17,9	L'écart est dû à la réduction générale des effectifs de la Mission, qui a entraîné une baisse de la demande de communications par réseaux commerciaux, de pièces détachées et de matériel appartenant aux contingents.
Informatique	2 502,7	1 994,9	507,8	485,1	2 480,0	22,7	0,9	
Services médicaux	413,3	430,0	(16,7)	(3,0)	427,0	(13,7)	(3,3)	L'écart est dû à la nécessité de remplacer d'urgence certains équipements médicaux obsolètes.
Matériel spécial	92,1	52,9	39,2	–	52,9	39,2	42,6	L'écart est dû au rapatriement anticipé du personnel de police spécialisé.
Fournitures, services et matériel divers	1 196,3	889,6	306,7	244,0	1,133,6	62,7	5,2	L'écart est dû à une réduction de l'ensemble des effectifs de la Mission.
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>	<b>22 379,7</b>	<b>18 419,5</b>	<b>3 960,2</b>	<b>2 189,2</b>	<b>20 608,7</b>	<b>1 771,0</b>	<b>7,9</b>	
<b>Total brut</b>	<b>198 012,0</b>	<b>135 687,7</b>	<b>62 324,3</b>	<b>22 320,3</b>	<b>158 008,0</b>	<b>40 004,0</b>	<b>20,2</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	15 278,4	12 109,1	3 169,3	1 352,7	13 461,8	1 816,6	11,9	
<b>Total net</b>	<b>182 733,6</b>	<b>123 578,6</b>	<b>59 155,0</b>	<b>20 967,6</b>	<b>144 546,2</b>	<b>38 187,4</b>	<b>20,9</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>198 012,0</b>	<b>135 687,7</b>	<b>62 324,3</b>	<b>22 320,3</b>	<b>158 008,0</b>	<b>40 004,0</b>	<b>20,2</b>	